



Ordonnance de télécom CRTC 2018-9

Version PDF

Référence : 2017-442

Ottawa, le 11 janvier 2018

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
9315-1884 Québec inc. (anciennement La Cie de Téléphone de Courcelles inc.)	AMT 46 Tarif général – Retrait du Tarif général	30 octobre 2017	30 décembre 2017
9315-1884 Québec inc. (anciennement La Compagnie de Téléphone de Lambton inc.)	AMT 62 Tarif de services d'accès – Retrait du Tarif de services d'accès	30 octobre 2017	30 décembre 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général